

Assemblée générale ordinaire des adhérents du PERP du 16 juin 2016

Sommaire

Ouverture	2
Bruno BOUNIOL	2
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	2
Le Comité de Surveillance	3
Bruno BOUNIOL	3
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	3
Rapport d'activité de l'année 2015	4
Bruno BOUNIOL	4
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	4
Présentation des comptes annuels	6
Bruno BOUNIOL	6
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	6
Budget prévisionnel 2017	7
Bruno BOUNIOL	7
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	7
Vote des résolutions	8
Bruno BOUNIOL	8
<i>Président du Comité de Surveillance du PERP</i>	8

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2015
 - Les chiffres clés
 - L'environnement économique
 - Les taux de rémunération
- Présentation des comptes annuels par le Commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel
- Vote des résolutions

Le Comité de Surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

Je rappelle que le Comité de Surveillance est constitué de membres désignés par le Conseil d'administration du RIP et de membres élus par l'Assemblée générale, étant donné que le PERP est porté par l'association RIP.

Les membres désignés par le Conseil d'administration du RIP sont :

- M. Bruno Bouniol ;
- Mme Geneviève Marchand.

Les membres élus représentant les adhérents à Gan Initiative Retraite sont :

- M. Philippe Delaine ;
- M. François-Frédéric Ducos ;
- M. Elie El Hawa ;
- M. Michel Fornier.

A ce jour, un poste est à pourvoir et je fais systématiquement appel à candidature à ce titre. Il serait préférable que ce soit une dame, afin de tendre vers la parité.

Le Comité de Surveillance s'est réuni le 8 décembre 2015 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur. Le Comité de Surveillance s'est également réuni le 19 avril 2016, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2015.

Rapport d'activité de l'année 2015

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

I) Les chiffres clés

1) *Adhésions nouvelles en 2015*

Concernant les adhésions nouvelles en 2015, 302 nouveaux contrats ont été émis, contre 269 en 2014. Ces nouveaux contrats se répartissent comme suit :

- réseau Gan Assurances : 254 ;
- réseau Gan Patrimoine : 10 ;
- réseau Gan Prévoyance : 38.

2) *Situation du portefeuille au 31/12/2015*

Le portefeuille au 31 décembre 2015 compte 4 265 contrats en phase d'épargne, contre 4 050 en 2014, ce qui représente une augmentation de 5,3 %. La répartition des contrats en cours est la suivante :

- réseau Gan Assurances : 74 % ;
- réseau Gan Patrimoine : 16 % ;
- réseau Gan Prévoyance : 10 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2015 s'élève à 138.

3) *Evolution des cotisations*

Au 31 décembre 2015, le montant des cotisations de retraite s'élève à 8,44 millions d'euros contre 8,07 millions d'euros au 31/12/2014, soit une hausse de 4,66 %.

Les cotisations brutes encaissées sur 2015, toutes garanties confondues, s'élèvent à 8 289 542 euros.

En 2015, la prime moyenne annuelle totale se monte à 2 674 euros, ce qui est supérieur à la moyenne constatée pour d'autres PERP.

4) *Evolution des prestations*

Sur l'exercice 2015, 169 prestations ont été ordonnancées pour un montant de 3 320 115 euros.

Au 31/12/2015, 41 nouvelles rentes ont été émises pour un capital constitutif total de 1 193 736 euros.

5) *Evolution des encours*

Au 31 décembre 2015, le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en cours de constitution s'élève à 53,8 millions d'euros.

Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2015 est de 3,5 millions d'euros.

II) La rémunération de l'épargne

Suite à la réunion du Comité de surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 8 décembre 2015, le taux de rémunération du contrat a été défini à 1,6 % en 2015. Sur 10 ans, ce taux représente une moyenne de 3,07 %. Cette moyenne n'est pas optimale, mais reste, en tout état de cause, relativement honorable. En revanche, la moyenne des dernières années est très insuffisante.

Présentation des comptes annuels

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

I) Rapport du Commissaire aux Comptes

Nous disposons du rapport du Commissaire aux comptes dont je vais donner lecture:

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de Groupama Gan Vie et en application des dispositions prévues par les articles L 144-2 7 et R 144-20 du Code des assurances, nous avons procédé aux contrôles des comptes annuels du PERP Gan Initiative Retraite relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Groupama Gan Vie. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Il ne nous appartient pas de vérifier des informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du PERP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à vérifier par sondages, ou autres moyens de méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Les Commissaires aux comptes Price Waterhouse Coopers Audit, Éric Dupont, et Mazars, Jean-Claude Pauly ».

Je me réjouis, pour ma part, de la brièveté des commentaires émis sur les comptes qui ont été validés.

II) Compte de résultat

Les charges s'établissent à 11 425 303 euros.

Et les produits s'élèvent à 11 425 303 euros.

III) Bilan

Au 31 décembre 2015, l'actif s'élève à 63 448 887 euros

Budget prévisionnel 2017

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

Ce budget présente la particularité de pouvoir être rectifié en cours d'année.

Le budget de fonctionnement, dédié à l'exercice 2015, se composait de 9 272 euros de produits ; il est porté à 13 000 euros pour l'exercice 2016 et s'établit finalement à 10 325 euros, avec 10 500 euros de produits. Il est donc proposé de reconduire, pour l'exercice 2017, ce budget à hauteur de 10 700 euros pour les produits et 10 635 euros pour les charges, ce qui nous laisserait très sensiblement bénéficiaires. Avec deux réunions par an, le fonctionnement du PERP reste extrêmement modeste, mais bénéficie toujours de l'appui de l'association.

Ce produit a été voulu par les pouvoirs publics, avec un cantonnement, encadré et régulé, pour les recettes. Nous l'avons, en l'occurrence, créé pour répondre à une demande du marché. La notion « populaire » que l'on retrouve dans le terme « PERP » ne pouvait que remporter un certain succès.

Or le succès attendu reste très modeste. Les statuts qui encadrent le fonctionnement du PERP, qui par ailleurs constitue une garantie pour chaque adhérent, restent relativement lourds par rapport au volume concerné. En tant que gestionnaire qui a, dans sa famille, des adhérents du PERP, j'estime essentiel que tout se déroule dans les meilleures conditions, avec une reprise des revalorisations. Ce sont finalement les mêmes commentaires qui sont exprimés sur l'insuffisance des revalorisations, lesquelles sont en recul chaque année. J'ignore ce qu'il en est à date, notamment eu égard aux emprunts effectués à 10 ans en taux négatif (- 0,5 %), qui est la proposition des banques en matière de rendement des fonds confiés. Il ne faut pas confondre rendement et sécurisation du capital. Nous avons dû arbitrer, pour certains produits comparables au PERP, en faveur de la sécurité et au détriment du rendement. Il est apparu impossible de maintenir la progression du rendement, mais l'objectif vise bien la sécurisation. Tout ceci requiert des actifs dont le rendement est certes trop faible, mais qui restent sécurisés. Nous nous inscrivons, dans ce cadre, dans un arbitrage permanent en lien avec l'actif général de Groupama et les actifs cantonnés (L.441 et PERP).

Vote des résolutions

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

Première résolution

L'Assemblée générale, après présentation des comptes du plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2015 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2017, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Bruno BOUNIOL

Souhaitez-vous soulever des questions diverses ? Je tiens à préciser que l'on déplore réellement l'insuffisance des rendements.

De la salle

Ce sentiment semble partagé par tous. En revanche, les taux de rente subissent un véritable recul.

Bruno BOUNIOL

Nous sommes tous adhérents d'un produit ou d'un autre, ce qui nous conduit naturellement à défendre nos positions personnelles.

De la salle

Les taux ont régressé partout très significativement.

Bruno BOUNIOL

Cette tendance semble hélas se poursuivre. Nous sommes considérés comme une génération bénie ; il est donc fort probable que l'on s'en prenne à nous. Je vous renvoie à la première page des Echos de ce matin : « *Qu'est-ce que les Français vont faire de leur argent ?* ». Je me souviens qu'une dame m'avait interrogé sur le produit Convention 86 et je lui avais répondu qu'il serait préférable de dépenser si elle n'avait aucune charge familiale.

De la salle

La charge familiale doit naturellement être prise en compte.

Bruno BOUNIOL

Nos enfants craignent de ne pas faire aussi bien que leurs parents. C'est d'ailleurs la première génération qui craint de ne pas pouvoir continuer à progresser dans une « *honnête aisance* ».

Nous pouvons déclarer l'Assemblée Générale ordinaire du PERP close.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com